



PERIPL

Centre interrégional de  
ressources sur la  
pluriactivité et le  
travail saisonnier

# Les pluriactivités!



## Dans ce numéro :

- Du nouveau dans l'information sur la pluriactivité
- L'avenir de la loi Montagne : des propositions en faveur de la pluriactivité
- 3<sup>ème</sup> rencontre des saisonniers, des pluriactifs et de leurs partenaires
- Expérience : Le « Guichet Initiative Pluriactivité Emploi » en Hautes-Pyrénées
- Errata
- Le comité de pilotage de PERIPL à Die
- Franc succès pour Alter Egaux
- En bref
- Nouvelles des stations savoyardes
- Un projet de loi pour faciliter la création d'entreprise
- Le Cantal se préoccupe de la situation des saisonniers
- AGENDA

## Du nouveau dans l'information sur la pluriactivité

Le mois de novembre aura vu naître les nouvelles versions de deux supports d'information sur le travail pluriactif et saisonnier :

- du classeur de fiches techniques « **La pluriactivité en questions** » réalisé et diffusé par PERIPL. Le centre interrégional de ressources sur le travail pluriactif et saisonnier équipe de cet outil l'ensemble des destinataires « des Pluriactivités ».
- de la 3<sup>ème</sup> édition du **guide des pluriactifs et saisonniers** (2002-2003) édité par l'ADECOHD.

PERIPL vous propose également de recevoir vos Pluriactivités par courrier électronique. Il vous suffit d'envoyer un e-mail en précisant la structure que vous représentez, votre nom ainsi que votre adresse mail à [messages@peripl.org](mailto:messages@peripl.org).

## L'avenir de la loi Montagne : des propositions en faveur de la pluriactivité

La mission commune d'information constituée par le Sénat et chargée de dresser un bilan de la politique de la montagne vient de rendre ses conclusions. Le rapporteur de la commission, le sénateur Jean-Paul AMOUDRY, a rendu le 16/10/02 un rapport d'informations pour « un développement équilibré dans un environnement préservé ». Il explique notamment que la situation des pluriactifs montagnards illustre au plan social la nécessité de l'adaptation des dispositions de portée générale à la spécificité de la montagne fixées par l'article 8 de la loi du 9 janvier 1985.

Monsieur Jean-Paul Amoudry émet sept propositions pour améliorer et faciliter la pluriactivité :

- Mettre en place un « numéro vert » de renseignements et un site internet consacrés aux pluriactifs.
- Clarifier l'enjeu financier que représentent les pluriactifs pour les diverses caisses de protection sociale.
- Prolonger, à titre transitoire, les possibilités de multiaffiliation offertes aux pluriactifs ayant une activité agricole.
- Combattre une entrave majeure à la pluriactivité et à la « micro-activité » en réformant la cotisation maladie forfaitaire sur la base du principe de proportionnalité.
- Simplifier l'exercice ponctuel d'activités indépendantes en s'inspirant du « chèque emploi service ».
- Favoriser le développement des groupements d'employeurs en diffusant une information adaptée et en facilitant l'adhésion des collectivités locales et des personnes morales de droit public.
- Assouplir, en faveur des pluriactifs et des saisonniers, les conditions d'accès à la formation initiale et continue.

*Vous pouvez retrouver l'intégralité de ces conclusions à l'adresse Internet : <http://www.senat.fr/rap/r02-015-2/r02-015-2.html>*

### 3<sup>ème</sup> rencontre des saisonniers, des pluriactifs et de leurs partenaires

Dans le cadre de la dynamique de mise en réseau des maisons des saisonniers et pluriactifs de toute la France, et de l'actualisation de la Loi Montagne, l'ADECOHD organise le 6 et 7 décembre 2002 la 3<sup>ème</sup> rencontre des saisonniers, des pluriactifs et de leurs partenaires à Serre-Chevalier (05).

Cette rencontre propose aux différents acteurs de la saisonnalité et de la pluriactivité de partager leur expérience dans les ateliers suivants :

- quels partenariats concrets établir et confirmer entre maisons des saisonniers de montagne, mer, campagne ? Bâtissons ensemble un réseau efficace.

- quelles améliorations intégrer dans les chapitres concernant la pluriactivité de la « nouvelle Loi montagne »? Faisons fructifier nos expériences de terrain.

Dans le cadre de *l'Année Internationale des Montagnes*, cette rencontre accueillera des témoignages internationaux.

Pour tous renseignements contacter l'ADECOHD au 04 92 25 54 90 ou par mail [adecohd@wanadoo.fr](mailto:adecohd@wanadoo.fr)

### Expérience : Le « Guichet Initiative Pluriactivité Emploi » en Hautes-Pyrénées

L'association « Construire la pluriactivité » a été créée en juin 1996 à Saint Lary Soulan (65) sur la base du constat qu'il était nécessaire d'aider les saisonniers à devenir pluriactifs afin de résider définitivement sur le secteur. L'association doit permettre de favoriser l'organisation du travail saisonnier dans le cadre de la complémentarité des activités économiques des vallées d'Aure et du Louron. L'association organise, structure et construit, grâce à une équipe de trois personnes, la pluriactivité à l'échelle du bassin d'emploi dans le cadre des trois cantons sous forme d'un Guichet Initiative Pluriactivité Emploi (GIPE).

Le GIPE est un lieu d'échange, d'accueil, de ressources, de sensibilisation à la pluriactivité et de rapprochement entre les saisonniers et les structures ayant des besoins complémentaires en personnel.

Dans ce cadre, le GIPE vient de mener deux actions complémentaires :

- l'organisation, en partenariat avec l'ANPE de Lannemezan (65), le 22 octobre 2002, du 2<sup>ème</sup> Forum pour l'Emploi des Saisonniers. 1 millier de saisonniers est venu de la France entière afin de trouver un emploi pour la prochaine saison d'hiver. Plus d'une trentaine d'employeurs était présente et a réalisé des entretiens d'embauche directement sur site. Ainsi, un certain nombre de recrutements ont pu voir le jour. Cette journée a été riche en échanges tant entre employeurs et saisonniers qu'avec les organismes ressources en matière de financement de formations. Au terme de cette journée, l'ensemble des participants a indiqué son souhait de voir rééditer cet événement. Aussi, le 3<sup>ème</sup> Forum aura sans aucun doute une dimension plus large et sera incontournable pour l'ensemble des acteurs institutionnels et économiques du bassin d'emploi Aure-Louron

- création du Groupement d'Employeurs des Vallées d'Aure et du Louron : la démarche de sensibilisation et d'information des employeurs entreprise par le GIPE avec l'appui du Cabinet Conseil Lana Banatu, a "porté ses fruits". En effet, lors du 2<sup>ème</sup> Forum, le Groupement d'Employeurs des Vallées d'Aure et du Louron a été créé. Cette association Loi 1901 est constituée de trois stations de ski, d'entreprises du bâtiment, de commerces et d'hôteliers restaurateurs. Ce Groupement d'employeurs multisectoriel a opté pour la convention collective des fleuristes. Cependant, les salariés pourront tout de même bénéficier des avantages prévus par la convention collective de l'entreprise dans laquelle ils sont mis à disposition. Ce Groupement d'Employeurs constitue un réel enjeu économique pour les employeurs et les saisonniers des vallées d'Aure et du Louron.

#### Errata

- Dans l'article intitulé « signature d'un accord interprofessionnel », il fallait comprendre que certains partenaires sociaux savoyards s'étaient entendus sur un projet d'accord interprofessionnel, mais que ce dernier n'est pas encore signé. (Pluriactualités n°8 du 13/08/02)

- L'agenda des Pluriactualités n°10 annonçait un colloque à Aix-en-provence le 14 décembre, cette manifestation axée sur les problématiques du logement se déroulait en fait le 14 novembre.

**Retrouvez-nous sur le web !**  
<http://www.peripl.org>

## Le comité de pilotage de PERIPL à Die

Le dernier comité de pilotage du Centre interrégional de ressources sur le travail pluriactif et saisonnier s'est déroulé à Die (26) le 23 octobre dernier dans les locaux du Centre de ressources du Développement Rural (CRDR).

Le comité a conclu à la poursuite des activités de PERIPL sur l'année 2003, en partenariat avec l'ADECOHD, et a également accepté le principe du développement de nouvelles activités :

- travailler hors des régions Rhône-Alpes et PACA,
- organiser et favoriser l'exercice de la pluriactivité sur deux territoires avec l'aide d'un cabinet d'ingénierie,
- coopérer avec l'Italie sur l'échange d'informations et de travailleurs saisonniers.

## Franc succès pour Alter Egaux

Le 1<sup>er</sup> forum des métiers solidaires Alter Egaux organisé le 7 novembre dernier par la Fondation de France à Aix-les-Bains (73) a été très bien accueilli.

Cette manifestation fut l'occasion de renforcer ou de créer des liens entre les acteurs de l'économie sociale et solidaire et de présenter aux visiteurs les champs d'actions de ce secteur économique.

Les partenaires institutionnels et financiers, les structures d'appui et de ressources, de services à la personne, de services collectifs, de la culture et du patrimoine, de l'environnement et de la mobilité représentaient une centaine d'exposants que la Fondation de France avait regroupés en différents villages.

Une quinzaine de mini-forums a permis aux participants de partager leurs expériences.

Enfin, pour lier l'utile à l'agréable, une pièce de théâtre-forum, support de réflexion sur les relations « porteurs de projets/financeurs » a été jouée par la Compagnie NAJE (Nous n'Abandonnerons Jamais l'Espoir) et un excellent buffet de produits locaux préparé par la Coopérative d'Emploi OXALIS a été servi aux participants.

## En bref

### Nouveaux tarifs pour les déclarations de création au JO

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003 la déclaration de création d'une association loi 1901 au JO coûtera 37,54€ (est également compris le coût d'insertion au JO de la déclaration de dissolution) et la déclaration de modification 27,03€ (cela comprend la fourniture et l'envoi gratuit d'un justificatif de l'insertion).

### Arrêt de la Cour de Cassation : les CDD saisonniers successifs

La Cour de cassation a considéré dans un arrêt du 15/10/02 que la faculté pour un employeur de conclure des CDD successifs avec le même salarié pour un emploi saisonnier n'instaurait pas une relation de travail globale à durée indéterminée. Donc, en l'absence de clause de reconduction, le refus de l'employeur de renouveler le dernier contrat ne peut s'analyser en un licenciement. Cette décision n'est pas contradictoire avec d'éventuelles clauses de convention collective plus favorables aux salariés.

### Le contingent d'heures supplémentaires : la nouvelle donne

Un décret du 15 octobre 2002 dispose que le contingent d'heures supplémentaires prévu à l'article L. 212-6 est fixé à 180 heures par an et par salarié. Les partenaires sociaux ont la possibilité de négocier sur le sujet pendant 18 mois. Au vu des accords de branche et après avis du Conseil économique et social et de la Commission nationale de la négociation collective, qui recevra un rapport sur le sujet au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2004, un nouveau contingent légal sera fixé.

### Ouverture d'une maison des saisonniers à Ax-les-Thermes (09)

Suite aux propositions en faveur des saisonniers faites par M. Le Pors en 1999, divers sites avaient été choisis par le gouvernement pour expérimenter des maisons des saisonniers. Après l'ouverture de celle de Serre-Chevalier en 2000, la Maison des saisonniers d'Ax-les-Thermes vient d'ouvrir ses portes le 1er octobre dernier.



PERIPL

Centre interrégional de  
ressources sur la  
pluriactivité et le  
travail saisonnier

97 A, avenue de Genève  
74000 ANNECY

Téléphone : 04 50 67 57 05

Télécopie : 04 50 67 36 98

Messagerie : messages@peripl.org

## AGENDA

### Novembre

➤ **21 et 22**

Regards Croisés sur la gestion collective de l'emploi à St Jorrioz (74), organisé par le GREP

➤ **Mercredi 27**

Colloque « le travail en montagne : faire une saison, exercer un métier », ARAVIS, Chambéry (73)

➤ **28 au 1/12**

Festival International des Métiers de la Montagne, Chambéry (73)

➤ **Vendredi 29**

Comité d'Ethique INNEF, Nîmes (30)

### Décembre

➤ **Mardi 3**

Carrefour des métiers, Moutiers (73)

➤ **Jedi 5**

Carrefour des métiers à Albertville (73)

➤ **6 et 7**

Journée Nationale des saisonniers, Briançon, ADECOHD (05)

➤ **9 et 10**

CIMES 2002, Courchevel (73)

### Janvier

➤ **Jedi 9**

Groupe de travail « Santé et conditions de vie des saisonniers » à Albertville (73)

➤ **Mardi 21**

Commission emplois saisonniers et pluriactivité, CBE Albertville (73)

➤ **Vendredi 24**

Comité de pilotage de PERIPL à Annecy (74)

## Nouvelles des stations savoyardes

- Courchevel : le foyer logement ouvrira le 8 décembre. Un nouvel opérateur a été désigné pour la construction de 30 logements l'année prochaine, et un autre projet de logement est prévu à Courchevel 1750.

- Les Menuires / Val Thorens : il y a 26 logements saisonniers en plus. Le site web de la mairie comportera bientôt une page saisonnier. Un changement d'horaires a été décidé cette année, la maison des saisonniers ouvrira plus tard le soir.

- Tignes : deux bâtiments du CCAS EDF ont été libérés pour loger les saisonniers (environ 100 chambres). Un bâtiment du CAF de 15 chambres pour deux personnes va également être utilisé. Le 18 décembre aura lieu la soirée d'accueil des saisonniers.

- Arcs : la maison des saisonniers devrait ouvrir le 1<sup>er</sup> décembre 2002.

## Un projet de loi pour faciliter la création d'entreprise

Pour faciliter et favoriser la création d'entreprise, le gouvernement a présenté un projet de loi visant à améliorer la vie du salarié entrepreneur. Parmi les mesures proposées, certaines répondent à la volonté " d'accompagner socialement les projets " (Pendant la première année d'activité de l'entreprise, le créateur bénéficiera d'un report de ses charges sociales, ce qui aidera sa trésorerie), et d'autres améliorent « des passerelles vers l'entreprise ». En effet, la diversité des créateurs potentiels exige des parcours adaptés à chacun. Or, c'est parmi les salariés qu'existe le plus fort potentiel de création d'entreprise. Donc le projet prévoit que pendant un an, un salarié désirent créer son entreprise pourrait disposer du temps nécessaire à son projet, de dispositifs d'accompagnement interne, et un régime de cotisations sociales serait adapté pendant l'année de « bi-activité » (salarié-créateur). Si ces mesures sont effectivement mises en œuvre, il pourrait être envisagé de les élargir à toutes situations pluriactives.

*Vous pouvez retrouver l'intégralité du texte sur :*

*<http://www.pme-commerce-artisanat.gouv.fr/essentiel/vieentreprise/initiativeeco/sommaire.htm>*

## Le Cantal se préoccupe de la situation des saisonniers

Préoccupés par la situation des saisonniers du bassin d'emploi, les communes du Lioran, de St Flour et de Murat, le directeur de la station du Lioran, la DDTEFP du Cantal, l'ANPE et l'AGEFOS PME Auvergne ont initié en 1998 un Programme Intégré Territorial (PIT) afin de réfléchir à un plan de développement durable de l'emploi sur le territoire.

Ce PIT est encadré par un comité de pilotage composé d'institutionnels, d'élus locaux et d'organismes de formation, et est appuyé par différents partenaires.

Le programme a notamment pour objectifs de développer la pluriactivité, de mieux gérer les contraintes de la saisonnalité et d'engager un processus de formation professionnelle pour fidéliser les salariés.

Deux enquêtes de terrain ont pu déterminer les caractéristiques de l'emploi saisonnier sur ce territoire : il en ressort d'une part, une certaine inadéquation entre les compétences des saisonniers et celles effectivement recherchées par les entreprises ; et d'autre part, un manque d'informations tant juridiques que pratiques envers les saisonniers.

Partant de ce constat, la création d'une Maison des Saisonniers, implantée sur la commune de Murat, a donc été envisagée.